

Département : **EURE**
Canton : **Verneuil-sur-Avre**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2016

L'an deux mil seize, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Dorchy Chantal, Huan-Pinçon Delphine, Poiret Claudine et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Bioche Alain, Osmont Michel, Maurin Jean-Paul, Le Bescond Marcel et Marthouret Claude

Absent(s) excusé(s) :

Madames : Trouillet Christine et Barbet-Leseur Patricia

Messieurs : Gallerne Jean-Pierre et Rolland Daniel

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

1/ vote du compte administratif 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement	496 452.27 €uros
- recettes de fonctionnement	563 200.31 €uros
	Excédent de fonctionnement + 66 748.04 €uros
- dépenses d'investissement	526 373.08 €uros
- recettes d'investissement	211 483.75 €uros
	Déficit d'investissement - 268 491.44 €uros

2/ approbation du compte de gestion de la Trésorerie

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Trésorerie de Verneuil-sur-Avre portant sur l'exercice 2015 qui correspondant au compte administratif de la Commune.

3/ vote du budget primitif 2016

Le Maire présente le B.P. 2016 qui s'équilibre comme suit :

- dépenses d'investissement 683 724.44 €
- recettes d'investissement 683 724.44 €
- dépenses de fonctionnement 1 026 293.34 €
- recettes de fonctionnement 1 026 293.34 €

Le conseil municipal approuve le B.P. 2016 à l'unanimité.

4/ vote des taux de taxes de l'exercice 2016

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les 4 taux de taxes communales à savoir :

- T. H. 10.97 %
- T. F. bâti : 10.85 %
- T. F. non bâti : 22.44 %
- CFE (ancienne T. P.) : 13.66 %

5/ location du logement communal

Suite à la demande formulée par Madame LAINÉ Vanessa, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à la location du logement communal moyennant un loyer mensuel de 400 € hors charges.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

6/ projet de fusion de la CCRSE

Monsieur le Maire présente l'arrêté établi par Monsieur le Préfet portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} Janvier 2017, arrêtant le rattachement de notre commune aux E.P.C.I. de Verneuil, Breteuil, Damville et Rugles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'unanimité des membres présents, considérant que ce rattachement ne tient pas compte de la cohérence territoriale avec le bassin de vie et d'emploi de ses administrés, dont les échanges s'orientent principalement vers les pôles du G E A d'Evreux et de la Communauté de Communes de la Porte Normande, tant sur le plan professionnel, culturel, sanitaire et sportif.

7/ sortie de la commune de la C C R S E au 31/12/2016

En cohérence avec la délibération portant avis défavorable quant à la fusion de la C C R S E avec les E.P.C.I. de Verneuil, Breteuil, Damville et Rugles, le conseil municipal après en avoir délibéré, demande à l'unanimité, la sortie de la commune de Marcilly-la-Campagne du territoire de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure à compter du 31 Décembre 2016.

8/ demande de rattachement au G E A d'Evreux au 01/01/2017

En conséquence des délibérations portant :

- "Avis défavorable" sur l'arrêté établi par Monsieur le Préfet quant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- "Demande de sortie" de la commune de Marcilly-la-Campagne du territoire de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure,

dans l'intérêt essentiel de la continuité territoriale de la commune de Marcilly-la-Campagne avec son futur rattachement et eu égard à la position favorable des Présidents des GEA et CCPN quant au rapprochement de la CCRSE et des ses communes membres avec leur territoire, telle qu'actée à l'amendement du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 25 janvier 2016, le conseil municipal après en avoir délibéré, demande à l'unanimité son RATTACHEMENT au territoire du GEA et CC Porte Normande dès le 1er janvier 2017.

Pour extrait

En Mairie, le 4 Avril 2016

Le Maire

